



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.

L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Approbation du compte rendu du précédent comité syndical

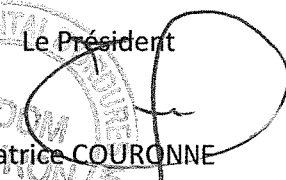
- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

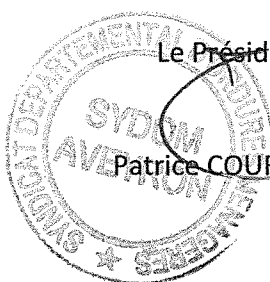
Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du Comité Syndical du 28 mars 2018.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte rendu du Comité Syndical du 28 mars 2018

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Le Président

Patrice COURONNE





Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.

L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Décision du Président prise par délégation n°2018-001

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Une décision a été prise le 24 mai 2018, pour autoriser Monsieur le Président à accepter la somme de 875,69 €, versée par MMA, en réparation du sinistre intervenu sur le site d'Ecotri Millau le 1^{er} août 2017 (un transporteur ayant accroché une barrière avec son camion).

Les membres du Comité Syndical prennent acte de cette décision du Président prise par délégation.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Le Président
Patrice COURONNE



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.

L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Admission de créances en non valeur.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Le comptable du SYDOM Aveyron propose que certaines créances soient passées en pertes et créances éteintes. Il s'agit des créances suivantes, d'un montant total TTC de 2 101,26 €, provenant des entreprises suivantes placées en liquidation judiciaire :

- | | |
|-----------------|-------------------------------------|
| - MIADE | 283,25 €, (site d'Ecotri Millau). |
| - LES CHALANDES | 271,93 €, (site de Solozard). |
| - BATI SUD | 1 546,08 €, (site d'Ecotri Millau). |

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de passer les créances citées ci-dessus en pertes et créances éteintes.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Le Président
Patrice COURONNE

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.



L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Changement de strate démographique.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Le Comité Syndical

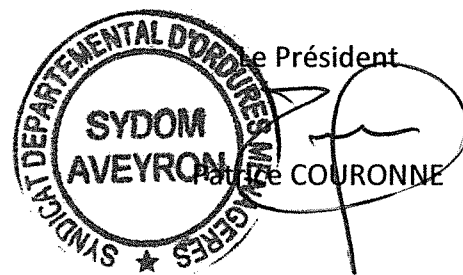
- Considérant que le départ à la retraite du Directeur Général des Services le 1er octobre prochain constitue une opportunité pour adapter le profil de ce poste afin de répondre encore mieux aux objectifs en matière de traitement des déchets résultant de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2016.
- Considérant que dans le cadre de cette réflexion il y a lieu de prendre en compte les évolutions de notre structure depuis sa création et notamment :
 - o Du budget de fonctionnement qui est passé de 367 759,57 € TTC en 2002 à 15 866 621,14 € HT pour la présente année 2018.
 - o De la généralisation de la collecte sélective à l'ensemble du territoire départemental et de son incidence sur la gestion du tri et de la valorisation.
 - o De l'activité transfert, transport, tri traitement qui autour des services du SYDOM Aveyron mobilise près de 160 emplois en équivalent temps plein au sein des unités de tri, de valorisation ou des déchèteries qui ont vocation à relever, à terme, de la compétence du SYDOM Aveyron.
 - o De la masse d'investissements réalisés soit 18 315 938,86 €HT.

- De la gestion au quotidien des équipements transférés mais aussi du réseau de stations de transit mis en place sur l'ensemble du territoire.
- Considérant, par ailleurs, les axes de réflexion en cours pour l'implantation d'une unité de valorisation des déchets en Aveyron, pour le devenir du pôle Ecotri de Millau dans le cadre de l'extension des consignes de tri à l'horizon 2022 et pour une gestion départementale des déchèteries.
- Considérant que pour mieux appréhender l'ensemble de cette problématique, il paraît nécessaire que les élus en charge du SYDOM Aveyron puissent, en la personne du Directeur Général des Services, avoir à leur côté un expert disposant des compétences identiques avec celles que possèdent les bureaux d'études, les prestataires privés et les grandes collectivités membres.
- Considérant que le classement démographique du SYDOM Aveyron dans la tranche des collectivités de 20 000 à 40 000 habitants constitue un facteur limitant pour le recrutement en ne permettant pas l'embauche dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux.
- Considérant que eu égard à :
 - la compétence du SYDOM Aveyron qui concerne 272 846 habitants du département ;
 - l'évolution de l'activité du SYDOM Aveyron depuis sa création ;
 - la complexité des projets à traiter au cours des prochaines années ;
 - la nature des emplois de direction de nombre de syndicats départementaux de traitement ou autres similaires au SYDOM Aveyron ;

un classement du SYDOM Aveyron dans la tranche démographique des collectivités de 40 000 à 80 000 habitants serait plus approprié et de nature à élargir le champ de recrutement du prochain Directeur Général des Services

Les élus du SYDOM Aveyron, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, du classement du SYDOM Aveyron dans la strate démographique des collectivités de 40 000 à 80 000 habitants.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.



Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.



L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'ingénieur en chef.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.
- Vu la délibération du 20 juin 2018 relative au changement de strate démographique du SYDOM Aveyron.

Afin de pouvoir recruter un agent dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux, il convient au préalable d'adapter le tableau des effectifs en créant un emploi d'ingénieur en chef.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de créer un poste d'ingénieur en chef territorial à compter du 1^{er} octobre 2018.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018



Le Président

Patrice COURONNE

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.



L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

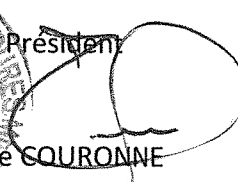
Objet : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de Directeur Général des services des collectivités de 40 000 à 80 000 habitants.

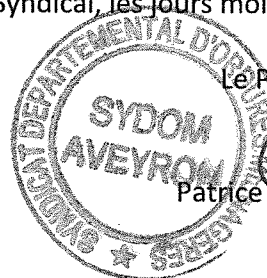
- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.
- Vu la délibération du 20 juin 2018 relative au changement de strate démographique du SYDOM.

Les emplois fonctionnels de direction sont des emplois qui ont vocation à être occupés par voie de détachement. Il convient donc de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des services des collectivités de 40 000 à 80 000 habitants. Ce poste pourrait être ouvert à compter du 1er octobre 2018.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des services des collectivités de 40 000 à 80 000 habitants à compter du 1er octobre 2018.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.


Le Président
Patrice COURONNE



Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.



L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Post exploitation du site de Solozard.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

L'arrêté préfectoral portant sur l'exploitation de l'ISDND de Solozard, a fixé au 30 septembre 2019 la fermeture du site.

Toutefois, la capacité physique du site ne permettra pas de poursuivre l'exploitation jusqu'à cette échéance. En effet, en corrélant les relevés topographiques, relatifs à la capacité des derniers casiers, aux tonnages attendus, il s'avère que l'arrêt du site doit être envisagé au 31 décembre de cette année.

Il convient donc dès à présent de préparer cette fermeture et le suivi long terme du site.

Dans ce cadre il est nécessaire de lancer un marché pour la couverture des derniers casiers exploités, d'affecter le personnel du site en partie sur la station de transit, en remplacement du personnel de la Communauté de Communes du Grand Villefrancois.

Comme cela a été acté, il convient de mettre en place un groupe de suivi du site avec la commune de Villefranche de Rouergue et de la Communauté de Communes du Grand Villefrancois. Celui-ci pourrait comprendre au total huit membres (quatre membres pour le SYDOM Aveyron et quatre membres pour la commune de Villefranche de Rouergue et la Communauté de Communes du Grand Villefrancois). Le pilotage de ce comité étant assuré par le SYDOM Aveyron.

Avant la fin de l'année, il conviendra également de procéder à l'inscription budgétaire de la provision pour le suivi long terme qui était initialement prévue en 2019.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la fermeture du site de Solozard au 31 décembre 2018 et décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de travaux pour la couverture du site et à signer tous les documents qui s'y rapportent.
- De créer un groupe de suivi du site constitué de 8 membres (4 membres pour le SYDOM Aveyron, 4 membres pour la commune de Villefranche de Rouergue et la Communauté de Communes du Grand Villefrançois).
- De nommer comme membre du SYDOM Aveyron dans ce groupe de suivi : Monsieur Patrice COURONNE, Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE, Monsieur Jean-Louis FRANCES et Monsieur Francis SAUREL.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président

Patrice COURONNE

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.



L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Post exploitation du site de Solozard.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

L'arrêté préfectoral portant sur l'exploitation de l'ISDND de Solozard, a fixé au 30 septembre 2019 la fermeture du site.

Toutefois, la capacité physique du site ne permettra pas de poursuivre l'exploitation jusqu'à cette échéance. En effet, en corrélant les relevés topographiques, relatifs à la capacité des derniers casiers, aux tonnages attendus, il s'avère que l'arrêt du site doit être envisagé au 31 décembre de cette année.

Il convient donc dès à présent de préparer cette fermeture et le suivi long terme du site.

Dans ce cadre il est nécessaire de lancer un marché pour la couverture des derniers casiers exploités, d'affecter le personnel du site en partie sur la station de transit, en remplacement du personnel de la Communauté de Communes du Grand Villefrancois.

Comme cela a été acté, il convient de mettre en place un groupe de suivi du site avec la commune de Villefranche de Rouergue et de la Communauté de Communes du Grand Villefrancois. Celui-ci pourrait comprendre au total huit membres (quatre membres pour le SYDOM Aveyron et quatre membres pour la commune de Villefranche de Rouergue et la Communauté de Communes du Grand Villefrancois). Le pilotage de ce comité étant assuré par le SYDOM Aveyron.

Avant la fin de l'année, il conviendra également de procéder à l'inscription budgétaire de la provision pour le suivi long terme qui était initialement prévue en 2019.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la fermeture du site de Solozard au 31 décembre 2018 et décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de travaux pour la couverture du site et à signer tous les documents qui s'y rapportent.
- De créer un groupe de suivi du site constitué de 8 membres (4 membres pour le SYDOM Aveyron, 4 membres pour la commune de Villefranche de Rouergue et la Communauté de Communes du Grand Villefrançois).
- De nommer comme membre du SYDOM Aveyron dans ce groupe de suivi : Monsieur Patrice COURONNE, Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE, Monsieur Jean-Louis FRANCES et Monsieur Francis SAUREL.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Le Président

Patrice COURONNE

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.



L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Marché de transport – station de transit de Villefranche de Rouergue.

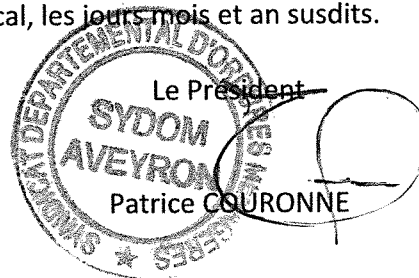
- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.
- Vu la délibération du 20 juin 2018 relative à la post exploitation du site de Solozard.

L'ISDND de Solozard cessera définitivement son exploitation le 31 décembre prochain. Les ordures ménagères seront acheminées vers la station de transit de Villefranche de Rouergue afin d'être transportées et traitées sur le site de Labessière Candeil.

Ce site n'accueille, pour l'instant, que la collecte sélective, aussi, il convient de lancer une consultation pour le transport des déchets ménagers qui transiteront par la station de Villefranche de Rouergue à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de transport des déchets ultimes et sélectifs transitant par la station de transit de Villefranche de Rouergue vers leurs lieux de traitement pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.



Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.

L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Renouvellement marché électricité.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs jaunes et verts d'EDF ont été supprimés pour les installations d'une puissance supérieure à 36 KVA. Le marché conclu avec l'opérateur historique arrive à terme le 31 décembre prochain.

Il convient donc de relancer une consultation pour les trois prochaines années (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

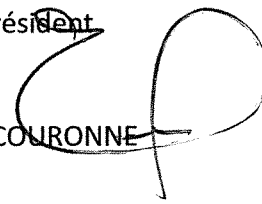
Ce marché concerne les stations de transit suivantes :

- station de transit de Decazeville,
- station de transit d'Espalion,
- station de transit du Ruthénois,
- station de transit de Saint Affrique,
- station de transit de Villefranche de Rouergue.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché pour la fourniture d'électricité sur les sites cités ci-dessus pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

 Le Président

Mairie de COURONNE



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.

L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Convention avec le CPIE pour la sensibilisation des scolaires.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

Depuis 2007, le SYDOM Aveyron a développé un partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative Environnement), organisme agréé par l'éducation nationale, afin d'organiser des animations scolaires dans les écoles du département.

Ainsi, le jeune public est sensibilisé aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets.

Ces animations sont également un préalable nécessaire à la visite des équipements de traitement utilisés par le SYDOM Aveyron. Le CPIE assure également en équipe avec le personnel du SYDOM Aveyron la visite des installations.

Dans le cadre de la convention en cours, le coût pour les deux années scolaires écoulées (2015 – 2016 et 2016 – 2017) a été de 12 730 €. Les demi-journées d'animation au cours de cette période se répartissent comme suit :

- année scolaire 2015 – 2016 : 24 demi-journées d'animation au cours desquelles 499 élèves ont été sensibilisés,
- année scolaire 2016 – 2017 : 43 demi-journées d'animation au cours desquelles 890 élèves ont été sensibilisés.

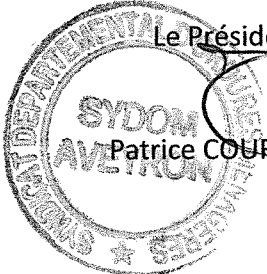
Il paraît intéressant de reconduire ce partenariat qui permet une sensibilisation des plus jeunes à la problématique déchets.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à reconduire le partenariat avec le CPIE et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Le Président
Patrice COURONNE



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.



L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Convention avec le SMICA pour le règlement général sur la protection des données.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

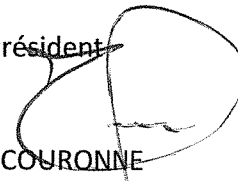
Depuis le 25 mai dernier, les organismes publics et privés doivent se conformer au règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Un délégué à la protection des données doit être nommé dans chaque collectivité. Le SYDOM Aveyron ne disposant pas des ressources en interne pour une telle mission, le SMICA propose par convention de mutualiser un délégué.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à contractualiser avec le SMICA pour la mutualisation du poste de délégué à la protection des données prévu par le RGPD et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

Le Président

Patrice COURONNE





Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du SYDOM Aveyron
Séance du 20 juin 2018.

L'an deux mille dix huit et le vingt juin à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Patrick ALCOUFFE ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Jean-Paul LABIT ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Daniel RAYNAL suppléant de Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Patrick ROBERT ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Christian TIEULIE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard CASTANIER pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Madame Martine CENSI suppléée par Monsieur Daniel RAYNAL ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Monsieur Patrick ALCOUFFE.

Date de la convocation : 11 juin 2018

Objet : Déploiement Eco-Mobilier quatrième phase.

- Vu la Loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-17, L.5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes et L.5212-21-1.

a) Bilan provisoire 2017

La contractualisation entre le SYDOM et cet éco-organisme, effective depuis le 1^{er} juin 2015, permet d'apporter aux collectivités qui collectent des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en déchèteries un soutien financier selon deux modalités :

- Une collecte non séparée en déchèterie ("dispositif financier") : la collectivité conserve la maîtrise de la filière et perçoit un soutien financier en fonction des tonnages déclarés pour les 3 flux bois, ferraille et tout-venant (selon des taux de présence moyens de DEA) ainsi qu'un soutien forfaitaire par déchèterie.
- Une collecte séparée des DEA en déchèterie ("dispositif opérationnel") : pour les déchèteries en capacité, Eco Mobilier met en place une benne spécifique pour les DEA, prend en charge les coûts afférents (enlèvement, tri, valorisation) et verse à la collectivité un soutien sur ces tonnages collectés, en sus du forfait par point de collecte.

Au 31 décembre 2017, 19 déchèteries disposaient d'une benne Eco-Mobilier. Ainsi pour l'année 2017, ce sont 4 479 T de DEA ou d'équivalent qui seront soutenus. Pour cet exercice le soutien prévisionnel s'élève à 269 511,71 €. Le SYDOM Aveyron ayant fait partie d'une sélection de collectivités auditées par Eco-Mobilier, le versement des soutiens est encore en instance, dans l'attente du rapport d'audit.

b) Déploiement opérationnel phase 4

Sur les 31 déchèteries restantes, 18 sont en capacité d'accepter une benne DEA et l'idéal serait qu'elles soient toutes en opérationnel en novembre 2018.

Cependant et comme cela avait été évoqué lors du Conseil Syndical du 13 décembre 2017, le contrat nous liant à Eco-Mobilier s'est achevé le 31 décembre 2017 dans l'attente du nouvel agrément de l'éco-organisme. Il était convenu qu'un avenant avec effet au 1^{er} janvier 2018 pour 6 ans serait passé une fois l'agrément obtenu, ce qui est aujourd'hui le cas.

Or dans son projet de contrat-type, Eco-mobilier a essayé de faire passer un barème comportant des conditions liées au taux de remplissage des bennes et aux horaires d'ouverture des déchèteries. Les pouvoirs publics avaient alors fait savoir que cela n'était pas conforme au cahier des charges et qu'Eco-mobilier devait revoir sa copie. Nous sommes ainsi dans l'attente du nouveau contrat ce qui a pour conséquence de suspendre le déploiement de nouvelles bennes.

Les responsables d'Eco-Mobilier nous ayant informés d'un "déblocage" prochain de cette situation, il est proposé de préparer les collectivités à accueillir les bennes DEA dans les 18 déchèteries suivantes :

Collectivités	Déchetteries	Nbre
CC du Grand Villefranchois	La Fouillade	2
	Villeneuve	
Decazeville Communauté	Flagnac	1
SMICTOM Nord Aveyron	Taussac	5
	le Nayrac	
	Bozouls	
	Argences en Aubrac	
	Saint Amans	
CC des Causses à l'Aubrac	Laissac	2
	Séverac d'Aveyron	
CC Pays de Salars	Pont de Salars	1
CC Lévézou Pareloup	Vezins de Lévézou	1
CC Pays Ségali	Baraqueville	1
CC Muse et Raspes du Tarn	Broquiès	1
CC Larzac Vallées	la Cavalerie	2
	Cornus	
CC Monts Rance et Rougier	Camarès	2
	Saint Sernin	

Les membres du Comité Syndical prennent acte du bilan 2017 et décident à l'unanimité :

- d'approuver le plan de déploiement pour novembre 2018 tel que proposé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec Eco-Mobilier, sous réserve de sa conformité avec les prescriptions de l'agrément ministériel et tous les actes s'y rapportant.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

Certifié exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Publié le : 21 juin 2018

